

Procès-verbal de la réunion statutaire de l'assemblée générale tenue le 29 octobre 2004 au siège social de l'Université du Québec (AG-008)

Sont présents :

De la direction :

Gaston Dumont (ARUQAR)
Roch Meynard (APR-UQAM)
Denis Rivest (APRÈS L'UQAM)

Des associations affiliées :

Association du personnel retraité de l'UQAM (APRÈS L'UQAM) — 3 délégués
Guy Demers, Thérèse Leduc, Denis Rivest

Association des personnes retraitées de la Télé-université (APRTU) — 2 délégués
Céline Lebel

Association des professeures et professeurs retraités de l'UQAM (APR-UQAM) — 3 dél.
Louise Dupuy-Walker, Roch Meynard

Association des professeurs retraités de l'UQTR (APR-UQTR) — 3 délégués
Antoine Aubin, Paul Gagné

Association des retraité(e)s de l'ENAP (ARENAP) — 2 délégués
Claude Angers, Michel Bellavance

Association des retraités de l'UQAC (ARUQAC) — 3 délégués
Louise Pelletier, Gabrielle Roy

Association des retraités de l'UQAR (ARUQAR) — 3 délégués
Marièle Cantin, Colette Charette, Gaston Dumont

Association des retraités de l'UQAT (ARUQAT) — 2 délégués
Jean-Paul Charlebois

Association des retraités de l'UQO (ARUQO) — 2 délégués
Yves Asselin

Association des retraités de l'UQ (ARUQSS) — 2 délégués
Pierre Dionne, Gilles Lachance

Association des retraités de l'UQTR (ARUQTR) — 3 délégués
Claude Charette, Rénald Cloutier, Claude Vézina

Observateurs

Jean Lacroix, Fernand Viens [INRS]

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour de la réunion
3. Adoption du procès-verbal de la 7^e réunion de l'assemblée générale
[document FRUQ-06g AG-007 2003 10 24]
4. Ratification des actes de la direction
5. Dépôt des états financiers de l'exercice 2003-2004
 - 5.1 État des résultats [document FRUQ-05a 2004 08 31]
 - 5.2 Bilan [document FRUQ-05b 2004 08 31]
 - 5.3 Prévisions budgétaires [document FRUQ-05c 2004-2005]
 - 5.4 Quote-part des associations affiliées [document FRUQ-05d 2003-2004]
 - 5.5 Rapport d'examen des livres comptables
6. Propositions de la direction
 - 6.1 Adoption des états financiers de l'exercice 2003-2004
[projet de résol. FRUQ-06e AG-008-85]
 - 6.2 Soutien aux associations éloignées pour l'exercice 2004-2005
[projet de résol. FRUQ-06e AG-008-0086]
 - 6.3 Cotisation des associations affiliées pour l'exercice 2005-2006
[projet de résol. FRUQ-06e AG-008-0087]
 - 6.4 Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice 2004-2005
[projet de résol. FRUQ-06e AG-008-0088]
7. Nominations à la responsabilité des dossiers majeurs
 - 7.1 Responsable du dossier des régimes de retraite
[projet de résol. FRUQ-06e AG-008-0089]
 - 7.2 Responsable du dossier des assurances collectives
[projet de résol. FRUQ-06e AG-008-0090]
8. Rapport des responsables de dossier et des représentants aux instances réseau
 - 8.1 Responsable du dossier des régimes de retraite
 - 8.2 Responsable du dossier des assurances collectives

- 8.3 Représentants au CIRAC
- 8.4 Représentants au CRAC
- 9. Rapport annuel 2004-2005
 - 9.1 Dépôt en séance d'un projet de rapport annuel et discussions
[document FRUQ-02a 2003-2004 provis.]
 - 9.2 Adoption du rapport annuel [projet de résol. FRUQ-06e AG-008-0091]
- 10. Création de deux groupes de travail
 - 10.1 Groupe de travail sur l'information sur la FRUQ et sur la concertation entre les associations affiliées [projet de résol. FRUQ-06e AG-008-0092]
 - 10.2 Groupe de travail sur l'assurance maladie pour les retraités
[projet de résol. FRUQ-06e AG-008-0093]
- 11. Organismes affinitaires
 - 11.1 Alliance des associations de retraités (AAR)
[projet de résol. FRUQ-06e AG-008-0094]
 - 11.2 Associations de retraités des universités québécoises (ARUQ)
[projet de résol. FRUQ-06e AG-008-0095]
 - 11.3 Associations de retraités des universités et collèges du Canada (CURAC/ARUCC) [projet de résol. FRUQ-06e AG-008-0096]
- 12. Élection à la présidence
[projet de résol. FRUQ-06e AG-008-0097]
- 13. Élection à la vice-présidence au secrétariat
[projet de résol. FRUQ-06e AG-008-0098]
- 14. Plan d'action pour l'année 2004-2005
[document FRUQ-02b 2004-2005 2004 10 29] [projet de résol. FRUQ-06e AG-008-0099]
- 15. Varia

1. Ouverture de la réunion

Après avoir déclaré la réunion ouverte, le président souhaite la bienvenue aux participants et les invite à se présenter individuellement à tour de rôle.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Paul Gagné, avec l'appui de Michel Bellavance, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel qu'il apparaît à la page 2.

3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2003 (AG-007)

Sur proposition de Thérèse Leduc, avec l'appui de Paul Gagné, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal AG-007 tel que déposé en séance, avec les corrections qui s'imposent à la liste des présences (Colette Charette, Gaston Dumont, Denis Rivest).

4. Ratification des actes de la direction

La direction n'a tenu que deux réunions au cours de l'année. Aucune résolution n'a été adoptée en-dehors des affaires courantes; c'est pourquoi il n'y a pas lieu de déposer le document *Résolutions de la direction, année 2003-2004* et d'en obtenir la ratification.

5. Dépôt des états financiers de l'exercice 2003-2004

Le vice-président à la trésorerie dépose des états financiers de l'exercice 2003-2004 :

5.1 État des résultats (document FRUQ-05a 2004 08 31)

Le vice-président à la trésorerie explique que le surplus important qui apparaît à l'état des résultats s'explique par le fait que peu de frais de voyage ont dû être remboursés au cours de l'année, à cause du petit nombre de réunions, et que les sommes qui avaient été prévues pour l'aide aux associations éloignées n'ont été utilisées qu'en partie.

5.2 Bilan (document FRUQ-05b 2004 08 31)

Le vice-président à la trésorerie explique que la situation financière de la Fédération est excellente, ce qui nous permettra d'absorber des augmentations de dépenses sans avoir à demander, comme cela avait été envisagé l'an dernier, une augmentation de la cotisation des associations affiliées.

5.3 Prévisions budgétaires (document FRUQ-05c 2004-2005)

Des membres s'étonnent de voir apparaître un déficit d'exploitation aussi élevé et se demandent s'il est prudent de le faire. Le vice-président et le président

précisent que les deux groupes de travail que nous nous apprêtons à créer au point 10 de l'ordre du jour vont sans doute engendrer des dépenses de voyage significatives et que des remboursements seront faits cette année au titre de l'aide aux petites associations éloignées. Ils arguent que cela ne pose pas de problème, puisque nous avons accumulé un surplus d'exploitation considérable.

5.4 Quote-part des associations affiliées (document FRUQ-05d 2003-2004)

Le vice-président à la trésorerie indique que le nombre final de membres des associations affiliées s'établit à 822.

5.5 Rapport d'examen des livres comptables

Les livres comptables et les états financiers de la Fédération ont fait l'objet d'un examen de la part de M. Ronald Plante, C.A., qui a précisé que les recommandations qu'il avait faites l'an dernier avaient été mises en application et que les pièces justificatives sont bien conservées, ce qui « permettrait en tout temps à quelqu'un de procéder à une vérification plus poussée ».

6. Propositions de la direction

6.1 Adoption des états financiers de l'exercice 2003-2004

Le président dépose le projet de résolution FRUQ-06e AG-008-0085 concernant les états financiers 2003-2004.

Résolution AG-008-0085

États financiers de l'exercice 2003-2004

Attendu les dispositions de l'article 3.1 f) des Statuts et règlements généraux précisant les rôle et pouvoirs de l'assemblée générale;

attendu le dépôt par le vice-président à la trésorerie des états financiers de l'exercice 2003-2004 et du rapport d'examen des livres comptables et des états financiers effectué par M. Roland Plante;

attendu la recommandation de la direction;

sur proposition de Yves Asselin, avec l'appui de Renald Cloutier, il est résolu à l'unanimité :

d'adopter les états financiers de l'exercice 2003-2004 tels qu'amendés suite aux recommandations de l'examineur.

6.2 Soutien aux associations éloignées pour l'exercice 2004-2005

Le président dépose le projet de résolution FRUQ-06e AG-008-0086 concernant le soutien aux petites associations éloignées pour 2004-2005.

Des corrections seront faites dans les documents originaux à la rubrique de la colonne F (montant de 960 \$ et non de 1 110 \$) et aux montants apparaissant à la colonne H. Le président insiste sur l'esprit de cet élément du budget, tel qu'exprimé au dernier paragraphe de la page 2

Résolution AG-008-0086

Soutien aux associations éloignées pour l'exercice 2004-2005

Attendu la résolution AG-006-0058 par laquelle la Fédération adopte une politique de soutien aux associations éloignées pour les frais de déplacement et d'hébergement à l'occasion des réunions de l'assemblée générale et propose une formule de calcul appropriée;

attendu la situation financière de la Fédération, telle que reflétée par les états financiers déposés en séance par le vice-président à la trésorerie;

sur proposition de Renald Cloutier, avec l'appui de Jean-Paul Charlebois, il est résolu à l'unanimité :

- a) de modifier la formule de l'aide aux déplacements en excluant arbitrairement du calcul les associations de plus de 100 membres et en accordant une nuitée par tranche de 300 km dépassant 300 km;
- b) d'affecter en 2004-2005 une somme de 960 \$ pour les déplacements et de 540 \$ pour l'hébergement dans le cadre de la politique de soutien aux associations éloignées;
- c) d'inscrire ces montants aux prévisions budgétaires 2004-2005.

6.3 Cotisation des associations affiliées pour l'exercice 2005-2006

L'an dernier, la cotisation a été fixée pour deux ans, soit 2003-2004 et 2004-2005, pour permettre de fixer la cotisation un an d'avance et de faciliter ainsi la tâche des associations affiliées. La direction explique que la situation financière de la Fédération permet de maintenir au même niveau la cotisation pour l'exercice 2005-2006.

Résolution AG-008-0087

Cotisation des associations affiliées pour 2005-2006

Attendu les dispositions de l'article 3.1 d) des Statuts et règlements généraux précisant les rôles et pouvoirs de l'assemblée générale;

attendu les prévisions budgétaires déposées par le vice-président à la trésorerie (document FRUQ-05c 2004-2005);

attendu la décision prise à l'assemblée générale 2003 de fixer à l'avenir la cotisation des associations affiliées une année à l'avance, afin de faciliter pour les associations l'établissement des prévisions budgétaires;

entendu la recommandation de la direction;

sur proposition de Paul Gagné, avec l'appui de Louise Pelletier, il est résolu à l'unanimité :

- a) de maintenir à 4 \$ par membre cotisant à la Fédération la quote-part des associations affiliées pour l'exercice financier 2005-2006; et
- b) de maintenir la politique consistant, pour les associations, à régler la cotisation en deux versements.

6.4 Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice 2004-2005

Les explications sur les prévisions budgétaires ayant été données lors de la discussion sur le dépôt, il n'y a pas de nouvelles questions.

Résolution AG-008-0088

Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice 2005-2006

Attendu les dispositions de l'article 3.1 d) des Statuts et règlements généraux précisant les rôles et pouvoirs de l'assemblée générale;

entendu les prévisions budgétaires déposées par le vice-président à la trésorerie (document FRUQ-05c 2004-2005);

sur proposition de Jean-Paul Charlebois, appuyé par Antoine Aubin, il est résolu à l'unanimité :

d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice 2004-2005 telles que déposées.

7. Nominations à la responsabilité des dossiers majeurs

7.1 Responsable du dossier des régimes de retraite

Après avoir entendu les explications fournies par le président, Mme Céline Lebel opine que le fait de laisser vacant le poste de responsable du dossier des régimes de retraite envoie un message inapproprié, laissant croire que nous ne considérons pas ce dossier comme important. Plusieurs membres sont de cet avis. Le projet de résolution sera donc modifié.

Résolution AG-008-0089

Nomination du responsable du dossier des régimes de retraite

Sur proposition de Michel Lachance, avec l'appui de Céline Lebel, il est résolu à l'unanimité :

de laisser vacant pour l'instant le poste de responsable du dossier des régimes de retraite, mais de poursuivre activement la recherche d'une candidature à ce poste.

7.2 Responsable du dossier des assurances collectives

Les mêmes réserves que celles qui avaient été exprimées pour le poste de responsable du dossier des régimes de retraite s'appliquent ici. Le projet de résolution sera donc modifié.

Résolution AG-008-0090

Nomination du responsable du dossier des assurances collectives

Sur proposition de Michel Bellavance, avec l'appui de Pierre Dionne, il est résolu à l'unanimité :

de laisser vacant le poste de responsable du dossier des assurances collectives pour 2004-2005, mais que, en l'absence d'un responsable, l'exécutif utilise un des membres du Groupe de travail sur les assurances pour assurer cette responsabilité.

8. Rapports des responsables de dossier et des représentants aux instances réseau

8.1 Responsable du dossier des régimes de retraite

Roch Meynard fait état des points suivants :

- a) la situation a été relativement calme pendant l'année du côté des régimes de retraite;
- b) environ 15 % des retraités de nos associations affiliées participent aux régimes des secteurs public et parapublic (RREGOP, RRE, RRCE, etc.); les intérêts de ces retraités ne peuvent être défendus directement, mais plutôt par l'entremise d'associations parapluies comme l'Alliance des associations de retraités (AAR); nous avons été présents à cette instance toute l'année; le président rappelle l'éditorial publié dans le **FRUQinfo** n° 12 de juin 2004;
- c) la majorité des retraités sont participants du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ), un régime extrêmement favorable, puisque les rentes sont pleinement indexées; aucune forme de représentation n'est donc pertinente.

8.2 Responsable du dossier des assurances collectives

Roch Meynard fait état des points suivants :

- a) Claude Lainesse et lui ont rencontré M. Jean Drouin dans le but de réactiver le dossier de l'augmentation de la couverture d'assurance vie de 2 000 \$ à 8-10 000 \$;
- b) il a fallu attendre un an complet et revenir à la charge par écrit et par téléphone pour obtenir de M. Drouin l'information à l'effet que cette question était effectivement tombée dans l'oubli, que les estimations de la direction des affaires financières laissaient prévoir des coûts additionnels de 31 000 \$ à 124 000 \$ pour assurer une telle augmentation de couverture,

et que la situation financière actuelle de l'Université ne permettait pas d'entretenir de grands espoirs de ce côté. Le prochain numéro du bulletin fournira quelques détails.

8.3 Représentants au CIRRAC

Les points suivants sont notés par Roch Meynard :

- a) La FRUQ a deux observateurs au Cartel intersyndical des régimes de retraite et d'assurances collectives (CIRRAC). En 2003-2004, les observateurs étaient Roch Meynard et J. Claude Lainesse.
- b) Les difficultés auxquelles était confronté le régime (expliquées lors de la dernière assemblée générale statutaire) ont mobilisé l'essentiel des discussions du CIRRAC au cours de l'année. Les négociations avec la partie patronale ont été source de frustrations chez les porte-parole employés.
- c) contre toute attente, une entente est intervenue le 20 octobre dernier à la table réseau de négociation pour mettre en oeuvre une garantie d'indexation de IPC – 3% au lieu de la garantie de 100% qui existait auparavant; des précisions seront fournies dans un **FRUQinfo** n° 13 en préparation.

8.4 Représentants au CRAC

Pierre Dionne fait état des points suivants :

- a) Le Comité réseau des assurances collectives (CRAC) est une instance très lourde, composée d'une soixantaine de personnes (représentants des syndicats, des associations et des employeurs), qui se réunit deux fois l'an.
- b) Le comité n'a que peu de marge de manoeuvre, car les objets d'étude sont très pointus et l'essentiel du travail se fait par le comité technique. Le CRAC se borne essentiellement à entériner les recommandations du comité technique.

9. Rapport annuel 2002-2003

Le président dépose en séance un projet de rapport annuel 2003-2004 et en fait un bref commentaire.

Résolution AG-008-0091

Adoption du rapport annuel 2003-2004

Attendu les dispositions de l'article 3.1 f) des Statuts et règlements généraux de la Fédération;

attendu le dépôt par la direction d'un projet de rapport annuel 2003-2004;

sur proposition de Renald Cloutier, appuyé par Paul Gagné, il est résolu à l'unanimité : d'adopter le rapport annuel 2003-2004 de la Fédération tel que soumis.

10. Création de deux groupes de travail

10.1 Groupe de travail sur l'information sur la FRUQ et sur la concertation entre les associations affiliées

Gaston Dumont déposé en séance un état de la question qu'il commente brièvement. Céline Lebel et Paul Gagné se portent volontaires pour faire partie de ce groupe de travail.

Résolution AG-008-0092

Création d'un groupe de travail sur l'information sur la FRUQ et sur la concertation entre les associations affiliées

Attendu les besoins manifestés par les associations affiliées;

attendu la présentation faite par Gaston Dumont des objectifs du groupe de travail;

sur proposition de Jean-Paul Charlebois, avec l'appui de Michel Bellavance, il est résolu à l'unanimité

1. de créer un groupe de travail sur l'information sur la FRUQ et sur la concertation entre les associations affiliées;
2. de confier à Gaston Dumont la responsabilité de ce groupe de travail.

10.2 Groupe de travail sur l'assurance maladie pour les retraités

Denis Rivest dépose en séance un gabarit de compilation des informations comparées sur les régimes d'assurances collectives. Pierre Dionne, Thérèse Leduc et Marcel Legros feront partie avec Denis Rivest de ce groupe de travail.

Résolution AG-008-0093

Création d'un groupe de travail sur l'assurance maladie pour les retraités de 65 ans et plus

Attendu les besoins manifestés par les associations affiliées;

attendu la présentation faite par Denis Rivest des objectifs du groupe de travail;

sur proposition de Claude Vézina, avec l'appui de Claude Angers, il est résolu à l'unanimité

1. de créer un groupe de travail sur l'assurance maladie pour les retraités de 65 ans et plus;
2. de confier à Denis Rivest la responsabilité de ce groupe de travail.

11. Organismes affinitaires

11.1 Alliance des associations de retraités (AAR)

Le président invite les délégués à exprimer des commentaires ou à poser des questions sur ce point, qui a fait l'objet d'un état de la question élaboré dans le projet de résolution envoyé précédemment. Il appert que les réserves de la direction ont été bien comprises.

Résolution AG-008-0094

Adhésion à l'Alliance des associations de retraités (AAR)

Attendu la situation financière de la Fédération, telle que reflétée par les états financiers déposés par le vice-président à la trésorerie;

attendu les prévisions budgétaires pour l'exercice 2004-2005;

attendu les objectifs poursuivis par l'Alliance des associations de retraités, auxquels souscrit la Fédération;

sur proposition de Renald Cloutier, appuyée par Louise Dupuy-Walker, il est résolu à l'unanimité :

de renouveler l'adhésion de la Fédération à l'Alliance des associations de retraités (AAR) pour l'exercice 2004-2005 et d'autoriser le vice-président à la trésorerie à verser la cotisation requise de 1 \$ par membre.

11.2 Associations de retraités des universités québécoises (ARUQ)

Résolution AG-008-0095

Adhésion de la FRUQ au regroupement *Associations de retraités des universités québécoises* (ARUQ)

Attendu la situation financière de la Fédération, telle que reflétée par les états financiers déposés par le vice-président à la trésorerie;

attendu les prévisions budgétaires pour l'exercice 2004-2005;

attendu les objectifs poursuivis par le regroupement *Associations de retraités des universités québécoises* (ARUQ), auxquels souscrit la Fédération;

sur proposition de Pierre Dionne, avec l'appui de Paul Gagné, il est résolu à l'unanimité :

de reconduire l'adhésion au regroupement *Associations de retraités des universités québécoises* (ARUQ) pour l'exercice 2004-2005 et d'autoriser le vice-président à la trésorerie à verser la cotisation requise de 50 \$ pour l'année.

11.3 Associations de retraités des universités et collèges du Canada (CURAC/ARUCC)

Résolution AG-008-0096

Adhésion aux Associations de retraités des universités et collèges du Canada (CURAC/ARUCC)

Attendu la situation financière de la Fédération, telle que reflétée par les états financiers déposés par le vice-président à la trésorerie;

attendu les prévisions budgétaires pour l'exercice 2004-2005;

attendu les objectifs poursuivis par le regroupement *Associations de retraités des universités et collèges du Canada*, auxquels souscrit la Fédération;

sur proposition de Antoine Aubin, avec l'appui de Yves Asselin, il est résolu à l'unanimité :

d'adhérer au regroupement College and University Retiree Associations of Canada / Associations de retraités des universités et collèges du Canada (CURAC/ARUCC) pour 2004-2005 et d'autoriser le vice-président à la trésorerie à verser la cotisation requise de 300 \$.

12. Élection à la présidence

Les membres de l'assemblée ont déjà été informés de la vacance statutaire au poste de président. Une seule candidature a été reçue par le vice-président au secrétariat dans les délais prescrits. Le président demande à l'assemblée si des candidatures émanent de l'assemblée en séance.

Aucune autre candidature n'étant déposée en séance, le président informe l'assemblée qu'il n'y aura pas lieu de procéder à un scrutin.

Résolution AG-008-0097

Élection du président

Attendu la vacance au poste de président de la Fédération;

attendu les mises en candidature signifiées dans les délais prescrits par les statuts de la Fédération;

attendu qu'il n'y a qu'une seule candidature;

sur proposition de Gaston Dumont, appuyé par Paul Gagné, il est résolu à l'unanimité : d'élire Roch Meynard à la présidence de la Fédération pour un mandat de deux ans.

13. Élection à la vice-présidence au secrétariat

Les membres de l'assemblée ont déjà été informés de la vacance statutaire au poste de vice-président au secrétariat. Une seule candidature a été reçue dans les délais prescrits. Le président demande à l'assemblée si des candidatures émanent de l'assemblée en séance.

Aucune autre candidature n'étant déposée en séance, le président informe l'assemblée qu'il n'y aura pas lieu de procéder à un scrutin.

Résolution AG-008-0098

Élection du vice-président au secrétariat

Attendu la vacance au poste de vice-présidence à la trésorerie de la Fédération;

attendu les mises en candidature signifiées dans les délais prescrits par les statuts;

attendu qu'il n'y a qu'une seule candidature;

sur proposition de Pierre Dionne, avec l'appui de Thérèse Leduc, il est résolu à l'unanimité :

d'élire Denis Rivest à la vice-présidence au secrétariat de la Fédération pour un mandat de deux ans.

14. Plan d'action pour l'année 2003-2004

Le président rappelle qu'un projet de plan d'action pour l'année 2004-2005 que la direction a voulu réaliste a été déposé en documents annexés (FRUQ-02b 2004-2005 2004 10 29). Comme les éléments de ce plan d'action reprennent fidèlement les objectifs associés à la création, au point 10 de l'ordre du jour, de deux groupes de travail, il n'y a pas de questions nouvelles. Sans que pour autant la décision en soit prise, tous conviennent que l'organisation d'un colloque sur les assurances pour les retraités de plus de 65 ans est une éventualité probable. On laisse toutefois au groupe de travail pertinent le soin d'évaluer cette hypothèse et de faire part de ses recommandations sur cette question en cours d'année, à mesure que ses travaux progresseront.

Résolution AG-008-0099

Plan d'action pour l'année 2004-2005

Attendu les discussions en séance et les suggestions formulées quant au plan d'action de la Fédération pour la prochaine année;

sur proposition de Marièle Cantin, avec l'appui de Guy Demers, il est résolu à l'unanimité :

d'adopter le plan d'action soumis par la direction pour l'année 2004-2005.

15. Varia

Aucune autre question n'est soulevée au point *divers*.

16. Levée de l'assemblée

Le président remercie les délégués des associations affiliées de leur participation et lève l'assemblée à 12 h 30.

Le président,

Le secrétaire,

Roch Meynard

Denis Rivest